



Dame Marteau

M^e Caroline Tillie-Chauchard

Commissaire-priseur à Montpellier

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mobilier et collection de tableaux
d'un château du Midi de la France
et à divers

Samedi 22 mars 2025 à 14h

Expositions

Vendredi 21 mars 2025 de 10h-18h [sans interruption]

Et samedi 22 mars 2025 de 10h à 12h

Experts : Stéphane Pinta du Cabinet Turquin
Alexandre Lacroix du Cabinet Lacroix-Jeannest
Pierre Grignon Dumoulin

Photographies, Catalogue et Estimations disponibles sur

DameMarteau.fr
COMMISSAIRE - PRISEUR

Drouot LIVE
ENCHÉRIR SUR WWW.DROUTLIVE.COM

1P INTERENCHERES
LIVE

Contacts : +33(0)6 80 47 59 18 - +33(0)4 67 47 52 59 - Email : ctc@damemarteau.fr
2460 avenue Albert Einstein - Domaine Teissier
34000 Montpellier, Svv Dame Marteau N°2010-757

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dame Marteau est une société Opérateur de Ventes Volontaires (OVV) de biens meubles aux enchères publiques régie par la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000.

Dame Marteau agit comme mandataire du vendeur. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Dame Marteau ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

Généralités

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français ; Les vendeurs, les acheteurs ainsi que les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Salon de Provence (France).

Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres.

La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros (€).

Garanties

Le vendeur garantit à Dame Marteau et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement.

Les indications figurant au catalogue sont établies par Dame Marteau et l'expert qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par une SVV de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle. L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, Dame Marteau est tenu par une obligation de moyens ; Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Objets à mécanisme

Tout objet comportant un mécanisme tels que montres, pendules, cartels, automates ou autres sont sauf dispositions contraires énoncés dans le descriptif vendus sans garantie de fonctionnement et/ou de révision.

Il en va de même pour tous objets fonctionnant ou comportant une pile ou batterie ainsi qu'un système de remonté de ressort.

Photographies

Les photographies, sur quelque support que ce soit, sont la propriété exclusive de Dame Marteau SAS dont elle est l'auteur. En aucune sorte, ce droit de propriété peut être cédé ou transmis sans son autorisation expresse et, par conséquent, il ne peut être attaché aux biens adjugés. Dame Marteau SAS, conservant la possibilité de diffusion des droits résultant de la propriété des photographies dont

elle en est l'auteur. En outre, toute utilisation ou reproduction non expressément autorisée peut engager la responsabilité civile et/ou pénale du contrevenant. Dame Marteau SAS se réserve la possibilité d'exercer toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui porteraient atteinte à ses droits.

Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par le commissaire-priseur habilité et consignée au procès-verbal.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de Dame Marteau ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Ordres d'achat en ligne sur le site Dame Marteau

Les ordres d'achat peuvent être passés en ligne sur le site Internet Dame Marteau au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente. Ce service en ligne est soumis à enregistrement et identification du client. Les ordres passés en ligne ne sont pris en compte qu'après réception d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire du client.

Ordres d'achat par courrier

Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Ce formulaire doit être adressé à Dame Marteau au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire et d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur. Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Enchères par téléphone

Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer. A cet effet, le client retournera à Dame Marteau le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions avant la vente.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

Le commissaire-priseur, Dame Marteau, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de Dame Marteau avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Dame Marteau dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Dame Marteau dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. Dame Marteau est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier

enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le dit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par Dame Marteau un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Dame Marteau se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Conversion de devises

La vente a lieu en euros. Seules les informations fournies par le commissaire-priseur habilité en euros font foi.

Frais à la charge de l'acheteur

L'acheteur paiera au profit de Dame Marteau, en sus du prix d'adjudication « prix marteau », une commission d'achat de 25% TTC du prix d'adjudication.

Plateformes internet d'enchères

Une commission d'achat supplémentaire peut être due par l'adjudicataire en cas d'enchères intervenant sur une plateforme internet.

Il est de la responsabilité de l'adjudicataire de se renseigner au préalable des conditions et frais spécifiques applicables à chacun des sites d'enchères tiers utilisés.

Les commissions et frais dus par l'adjudicataire en application des conditions desdits sites tiers d'enchères utilisés sont ajoutés en sus du prix d'adjudication.

Paielement

Le paielement doit être effectué immédiatement après la vente.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra justifier précisément de son identité ainsi que de ses références bancaires.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par cartes bancaires en salle des ventes (les cartes bancaires acceptées sont les suivantes : CB / Visa / Mastercard / Maestro / e-cartebleue).
- Par virement bancaire en €.
- En espèces en €, jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1 000 € : pour le particulier ayant son domicile fiscal en France, et pour toutes personnes agissant pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Par chèque bancaire certifié en € avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les frais bancaires de paielement notamment de virement sont à la charge de l'adjudicataire ainsi que les coûts de conversion de devises.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.

- Les chèques et virements bancaires seront libellés en euros à l'ordre de Dame Marteau SAS ;

BANQUE SOCIETE GENERALE

SG Montpellier Pro (00024)
15 BD Sarraill - 34000 Montpellier
Compte : 00024 00027001183 61

Code banque : 30003

Code guichet : 00024

Code SWIFT : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3000 2400 0270 0118 361

Les paielements par Paypal ne sont pas acceptés.

L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjudgé qu'à compter du règlement intégral et effectif à Dame Marteau du prix, des commissions et des frais afférents.

Dès l'adjudication prononcée, les objets adjudgés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication.

Défaut de paielement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000, si l'adjudicataire n'a pas payé un bien et ce, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dame Marteau se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts aux taux légal,
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paielement du prix d'adjudication ou :
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Dame Marteau se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant. Dame Marteau se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de Dame Marteau.

Incidents de paielement – Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères – Notice d'information

Dame Marteau est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directeur, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Dame Marteau ou ayant fait l'objet d'un retard de paielement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paielement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paielement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Dame Marteau.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Dame Marteau est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au

Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent.

Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Dame Marteau pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS.

Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes www.interencheres.com et www.auction.fr gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

(3) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(4) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Dame Marteau ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Dame Marteau, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(5) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Dame Marteau : par écrit auprès de Dame Marteau SAS, 2460 avenue Albert Einstein - Domaine Teissier, 34000 Montpellier, ou par email à infos@damemarteau.fr,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés :

par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

(6) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Dame Marteau de tout changement concernant ses coordonnées de contact

Droit de préemption de l'état Français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit au cours de la vente est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. Dans ce cas, l'Etat se substitue au dernier enchérisseur.

Exportation et Importation

L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à autorisations (certificats d'exportation, autorisations douanières). Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier et d'obtenir, le cas échéant, les autorisations requises.

Transport

Dame Marteau n'est en aucun cas en charge du transport, à savoir : l'emballage, l'expédition et les éventuelles opérations de douane afférents à/aux objet(s) adjudgé(s). L'ensemble de ces opérations précitées sont de la seule responsabilité de l'acheteur. Seule une obligation de délivrance de l'objet est assurée par Dame Marteau.

Enlèvement des achats

Les lots sont à retirer au lieu de la vente et seront délivrés à l'acquéreur après acquittement de l'intégralité des sommes dues. Les lots adjudgés qui n'auront pas été retirés à l'issue de la vente, seront entreposés dans les locaux de la vente où ils pourront y être retirés sur rendez-vous. Des frais de stockage seront facturés à l'acheteur à hauteur de 3,60 € TTC par jour à compter du 15e jour calendaire suivant le jour de la vente.

Les biens non retirés dans ces délais seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Tous les frais dus de gardiennage devront être payés avant de prendre livraison des biens.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire. Le dépôt n'entraîne pas la responsabilité de Dame Marteau, de quelque manière que ce soit.

Enlèvement des objets non vendus

Les lots non vendus doivent être retirés dans les meilleurs délais par le vendeur, au plus tard dans les 15 jours suivant la vente publique.

A défaut, les frais de dépôt des objets invendus seront supportés par le vendeur, au tarif habituel en pareille matière.

Dame Marteau ne sera tenue d'aucune garantie à l'égard du vendeur concernant ce dépôt

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

Dame Marteau is an auction house specialized in moveable property governed by French Act no. 2000-642 of July 10th 2000.

Dame Marteau acts as the seller's agent. The auctioneer is not a party to the sale agreement, which is solely binding on the seller and the successful bidder.

All auction sales invoices remaining unpaid with Dame Marteau or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File."

General terms

These general terms and conditions of sale, the sale and all matters relating thereto are governed by French law; the sellers, buyers and their agents accept that the courts of Salon de Provence (France) alone shall have jurisdiction over any legal action.

These general terms and conditions are independent.

Purchases must be made in cash and prices are stated in euros (€).

Warranties

The seller warrants to Dame Marteau and to the buyer that he/she is the undisputed owner of the items offered for sale or that he/she has been authorized by the undisputed owner, that the said items are not encumbered by any claim, dispute, attachment, reservation or pledge and that he/she can legally transfer ownership of these items.

The information included in the catalogue is prepared by Dame Marteau with the assistance of the Expert, if necessary, with the care required for public auctions, subject to the notices, declarations and amendments announced upon presentation of the item and noted in the record of sale.

This information, including the dimensions set out in the catalogue, is provided to help the potential buyer inspect items and must be assessed personally by him/her. If no information on restoration, an accident, retouching or any other incident is provided in the catalogue, the condition reports or labels or during a verbal announcement, this does not mean that the item is void of defects. Inasmuch as buyers are given the opportunity to examine works displayed prior to the sale, no claim may be made after the sale is complete.

In the event of a dispute concerning inter alia the authenticity or origin of items sold, Dame Marteau is bound by a best endeavors obligation; its liability may only be incurred if evidence is provided that it committed a wrongdoing.

Mechanism objects

Any object comprising a mechanism such as watches, clocks, cartels, automatons or others are, unless otherwise specified in the description, sold without guarantee of operation and / or revision. The same applies to all objects operating or having a battery or battery as well as a spring return system.

Pictures

The photographs, on any medium whatsoever, are the exclusive property of Dame Marteau SAS which she is the author. In any kind, this property right may be assigned or transferred without the express permission and, therefore, it cannot be attached to the awarded property. Dame Marteau SAS, retaining the possibility of dissemination of the rights arising from the ownership of photographs in which she is the author. In addition, any use or reproduction not expressly authorized can engage the civil and / or criminal offender. Dame Marteau SAS reserves the right to exercise

all legal remedies against those who would violate his rights.

Estimates and reserve prices

The estimated sale price appears beside each lot included in the catalogue. It does not include the buyer's premium or VAT.

The reserve price is the minimum confidential price agreed with the seller. If the reserve price is not met, the item will not be sold. The reserve price may not exceed the lowest estimate set out in the catalogue or announced publicly by the accredited auctioneer and noted in the auction house's files.

If no reserve price is set, Dame Marteau shall not incur any liability vis-à-vis the seller if the item concerned is sold at a price lower than the lowest estimate published in the sale catalogue.

Purchase order bid forms and telephone bids

Purchase order bid forms and telephone bids are submitted using the special form provided.

This form must be sent to Dame Marteau no later than two working days before the sale, together with a bank account identification slip ("RIB") and a copy of the bidder's proof of identity. For significant purchases, a buyer may be asked to provide a bank letter of credit. If several purchase order forms are submitted for the same item, the first order received will take priority.

Telephone bids may be placed by clients who cannot attend the auction. To this end, the client must return the above-mentioned form to Dame Marteau under the same conditions.

As there are only a limited number of telephone lines, the necessary arrangements must be made at least two working days before the auction.

In both cases, this is a service provided free of charge to the client. Dame Marteau, its employees, agents and representatives shall not incur any liability in the event of an error or omission in the execution of orders received or the non-execution of orders.

Bids

For the sake of the smooth conduct of auctions, bidders are asked to present themselves to Dame Marteau prior to the sale in order to register their personal data. Potential buyers must provide proof of their identity and bank references.

All individuals who register with Dame Marteau shall have the right to access and rectify the personal data they provide to Dame Marteau in accordance with the French Data Protection Act of 6 January 1978, as amended by the Act of 6 August 2004.

Auctions will be carried out following the order of the lot numbers as they appear in the catalogue. Dame Marteau is free to set the increment of each bid and all bidders must adhere to this process.

The highest and last bidder will be the successful bidder.

In the event of a dispute during the bidding process, that is, if two or more bidders simultaneously place the same bid, either orally or by a signal, and each claim the item concerned when the auctioneer has declared the item "sold", the said item will be re-auctioned immediately at the price offered by the bidders and all those present may take part in this second auction.

Any individual who makes a bid during the sale shall be deemed to be doing so in his/her own name; he/she shall assume full responsibility for his/her bid, unless he/she registered him/herself as an agent with Dame Marteau and stipulated that the bid was being made for a designated third party.

In the event the seller sets a reserve price, Dame Marteau reserves the right to propose bids on the seller's behalf until such time as the reserve is met.

Currency conversion

Sales are carried out in euros. Information provided in euros by the accredited auctioneer alone shall be valid.

Amounts payable by the buyer

The buyer must pay Dame Marteau, in addition to the "hammer price", commission of 25% inc. tax.

Internet auction platforms

An additional buying commission may be due by the successful bidder in the event of an auction taking place on an internet platform.

It is the responsibility of the successful bidder to first find out the specific conditions and costs applicable to each of the third-party auction sites used.

The commissions and costs owed by the purchaser under the conditions of the said third party auction sites used are added in addition to the auction price.

Payment

Payment must be made immediately after the sale.

If the successful bidder did not register before the sale, he/she must provide proof of identity and bank references.

Payments may be made by one of the following methods:

- By bank card in the auction room (the bank cards accepted are as follows: CB / Visa / Mastercard / Maestro / e-cartebleue).
- By bank transfer in euros,
- In cash in euros : for individual European union resident, and for all professionals, to an equal or lower amount of €1 000.
- Certified bank check in euros subject to the presentation of valid proof of identity.

The bank fees of payment in particular of transfer are the responsibility of the purchaser as well as the costs of conversion of currencies.

Checks drawn on a foreign bank will not be accepted.

Checks and bank transfers must be denominated in euros and made out to the order of Dame Marteau SAS;

BANQUE SOCIETE GENERALE

SG Montpellier Pro (00024)

15 BD Sarraill - 34000 Montpellier

Compte : 00024 00027001183 61

Code banque : 30003

Code guichet : 00024

Code SWIFT : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3000 2400 0270 0118 361

Paypal payments are not accepted.

Buyers may only take possession of items sold after Dame Marteau has received full payment of the sale price and the related commission and costs.

As soon as an item is pronounced "sold", it shall be placed under the sole responsibility of the buyer.

It shall be the buyer's responsibility to insure the item purchased immediately.

Non-payment

In accordance with Article 14 of French Act no. 2000-642 of July 10th 2000, if the successful bidder fails to pay for an item after the issuance of a formal demand that remains without effect, the item shall be re-auctioned at the seller's request. If the price of the new bid is lower than the original false bidder's price, the false bidder shall pay the difference. If the seller does not make such a request within one month of the auction, the sale shall be cancelled by operation of law, without prejudice to the damages payable by the false bidder.

Dame Marteau reserves the right to claim the following from the false bidder:

- interest at the statutory rate,
- the reimbursement of the additional costs incurred by reason of his/her default,
- payment of the sale price or:
- the difference between this price and the resale price if the latter is lower, as well as the costs incurred in relation with the re-auction.
- the difference between this price and the original false bidder's price if the latter is lower, as well as the costs incurred by the re-auction.

Dame Marteau also reserves the right to offset any amounts which the false bidder owes to it.

Dame Marteau reserves the right to ban any bidder who fails to comply with its general terms and conditions of sale from attending any future auction.

Payment incidents – Auction access restrictions file – Notice

Dame Marteau is a subscriber to the TEMIS Service, which allows users to view and make additions to the Auction access restriction file ("TEMIS File"), maintained by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), public limited company with executive board, with registered office at 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris, listed on the Paris Trade and Companies Register under number 437 868 425.

All auction sale invoices remaining unpaid after Dame Marteau or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File.

(1) Legal basis and purpose of the TEMIS File

The TEMIS File records instances of non-payment of auction sales invoices (e.g. payment delays or defaults) across all modes of bidder participation (i.e. in-person or remote) and may be viewed by all auctioneers who subscribe to the service.

Where a bidder fails to settle an auction sales invoice by the due date indicated on the invoice, Dame Marteau may initiate the listing procedure.

Dame Marteau operates and uses the TEMIS File in the legitimate interests of TEMIS Service subscribers to prevent instances of non-payment and to protect the auction process.

(2) Organisations authorised to view the TEMIS File (beneficiaries)

The TEMIS File may be viewed by any sales organisation that is subscribed to the TEMIS Service (professionals and companies qualified to organise public sales events in accordance with applicable law and regulations, including Book III, Part II of the Commercial Code, "Auctions" (hereinafter "Professional Subscribers")), who seek to protect against instances of non-payment and safeguard their auction processes.

(3) What happens if a bidder is listed on the TEMIS File

Where a bidder is added to the TEMIS File, Dame Marteau may make access to auctions contingent on the use of payment methods or specific guarantees, or it may prevent the bidders from participating in auctions for which such guarantees cannot be provided.

Bidders listed on the TEMIS File may face restrictions to their bidding activity at auctions operated by auctioneers with a Professional Subscription to the TEMIS service. This shall also result in temporary suspension of access to the www.interencheres.com and www.auction.fr live services, operated by CPM, in accordance with the general terms of use for these platforms.

(4) Duration of listing

The length of time for which a bidder is listed on the TEMIS File depends on the number of unpaid auction sales invoices payable to Professional Subscribers to the TEMIS File, the total amounts owed,

and their payment status (i.e. paid/unpaid). The duration of listing on the TEMIS File shall be reduced where the Bidder settles all instances of non-payment. It shall be increased where multiple unpaid auction sales invoices are listed against the bidder on the TEMIS File. An unpaid auction sales invoice shall be automatically deleted after 24 months at most where the bidder is included on one listing only, and after 36 months at most where the bidder is included on multiple listings.

(5) Responsibility

In the enforcement of data protection legislation, CPM and Dame Marteau both act in the capacity of data controller. CPM is responsible for operating and maintaining the TEMIS File, which involves collecting subscriber data, sharing and communicating the personal data collected, as well as ensuring the protection of information systems hosting the TEMIS File. Dame Marteau, as a subscriber, is responsible for its use of the TEMIS File, which in particular includes communicating personal data regarding auctions to CPM for the TEMIS File listing procedure, updating and checking the accuracy of data, and reusing information on the TEMIS File.

(6) Rights of bidders

Bidders can find out if they are listed on the File or contest their listing by submitting a request in writing accompanied by proof of identity in the form of a copy of a relevant identity document:

- For listings added by Dame Marteau by post to Dame Marteau SAS, 2460 avenue Albert Einstein - Domaine Teissier, 34000 Montpellier or by email to infos@damemarteau.fr,
- For listings added by other Professional Subscribers: by post to CPM, 37 Rue de Châteaudun, 75009, or by email to contact@temis.auction.

All requests by Bidders to exercise their right of erasure, restriction or objection under applicable data protection legislation, as well as all other objections to a listing, must be sent to the Professional responsible for the listing, who shall forward an update request to CPM. In the event of difficulties, the bidder may contact CPM, who will handle the bidder's complaint, attaching all details and supporting documentation.

The Bidder may also submit a complaint regarding their listing on the TEMIS File to the French Data Protection Authority (CNIL) [3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07, www.cnil.fr]. For more information on the TEMIS File, bidders can view CPM's privacy policy, available at www.temis.auction.

(7) Bidder contact details

Important notifications relating to the auction process will be sent to the email and/or postal address that the bidder provides the auctioneer at the time of auction. The bidder must notify Dame Marteau of any changes to their contact details.

French State's right of pre-emption

The French State has a right of pre-emption in respect of certain works of art offered at auction. If the State wishes to exercise this right in respect of a sale, it must express its intention to do so within 15 days of the sale. In this case, the State shall be substituted for the last highest bidder.

Import and export

The import and export of goods may be subject to authorization (export certificates, customs authorizations). It is the buyer's responsibility to check which authorizations are required.

Shipping - Transport

Dame Marteau is not in charge of the transport: packaging, shipping

and any customs operations related to the object (s) purchased. All of these operations are directly the responsibility of the buyer. Only an obligation to deliver the item to the buyer after full payment is provided by Dame Marteau.

Removal of items purchased

The lots are to be collected at the place of sale and will be delivered to the buyer after payment of all amounts due. The lots sold which have not been collected at the end of the sale will be stored in the premises of the sale where they can be collected by appointment. Storage costs shall be invoiced to the buyer starting on the 15th calendar day from the date of the sale. Items which are not collected within this time limit shall be stored at the risk and expense of the buyer. All costs owed to the security must be paid prior to taking delivery of the goods. In the event of a payment by check or bank transfer, delivery of the goods may be deferred until such time as the payment has cleared. In this case, storage costs shall be borne by the buyer and Dame Marteau shall incur no liability whatsoever in this respect.

Removal of unsold items

The seller must collect any unsold items as soon as possible and in any case within 15 days of the auction. After this period the storage fee will be charged to the buyer in the amount of € 3.60 including VAT per day. If the unsold items are not collected, the cost of storage shall be paid by the seller at the usual rate applicable in such matters. Dame Marteau shall not be bound by any warranty vis-à-vis the seller in respect of such storage.